

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 13/09/2021

HOURS: 15h30-17h30

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report	Le représentant du Cabinet Linard se fait excuser pour cette réunion.	
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)		
3. Prevention		
3.1. Presentation pandemic law (<i>Information – Christiaan Decoster</i>)	<p>M. Decoster, expert juridique, expose l'évolution, les caractéristiques essentielles et le projet de la nouvelle « loi pandémie » (loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique). Cette loi fournit au Gouvernement le cadre juridique permettant de prendre des décisions stratégiques en cas de situation d'urgence épidémique. Le secrétariat du RMG partage la présentation PowerPoint avec les membres. Cette présentation comporte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi une loi sur la situation d'urgence épidémique ? - Police générale et police spéciale (exposé des motifs) - Principes généraux visés dans l'avis du Conseil d'État - Définition de la situation d'urgence épidémiologique 	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce de la situation d'urgence épidémique - Maintien situation d'urgence épidémique - Mesures de police administrative - Rapport à la Chambre et évaluation - Relation avec les lois de sécurité civile et de protection civile – entrée en vigueur de la loi du 14 août 2021 - Considérations finales <p>Il est important de noter que dans l'exposé des motifs de la loi il est fait explicitement référence au rôle du RMG et du RAG. S'ils n'ont pas été intégrés à la loi proprement dite, c'est parce que ces deux organes sont associés au processus par le biais d'un protocole d'accord avec les Communautés/Régions. Organiser les choses de façon plus formelle nécessiterait un accord de coopération. Rien ne s'oppose à ce qu'on les associe à la mise en œuvre de la loi.</p> <p>Le Cabinet Vandembroucke va transmettre le rapport de la Commission Corona de la Chambre à M. Decoster.</p> <p>Ce dernier signale que la loi entrera en vigueur le 4 octobre 2021, puisque la procédure (notamment une évaluation épidémiologique, réalisée le cas échéant par le RAG) a d'ores et déjà été appliquée. Cette activation de la « loi pandémie » signifie également que l'arrêté ministériel du 28 mars cesse de produire ses effets, puisqu'il repose sur les lois relatives à la sécurité civile et à la protection civile. Or, à l'activation de la « loi pandémie », celles-ci ne trouveront plus à s'appliquer. Il faudra donc voir sur quelle loi on va pouvoir asseoir le contrôle.</p> <p>Il indique également qu'outre l'annonce de la crise faite à l'époque par le Ministre de l'Intérieur, il y a également eu l'annonce d'une pandémie. En conséquence, les entités concernées vont devoir vérifier quels arrêtés continueront à produire leurs effets (ou ne trouveront plus à s'appliquer) au terme de la phase fédérale.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Sciensano approuve le choix des termes « situation d'urgence épidémique » au lieu de « pandémie ». Cela permettra d'agir de façon proactive et à temps, surtout lorsque la « menace » est toujours localisée hors des frontières de la Belgique et qu'une pandémie, par exemple, n'a pas encore été officiellement déclarée.</p> <p>Le président du RMG s'informe sur la mise en place éventuelle d'un accord de coopération afin de définir plus clairement et renforcer juridiquement les structures du RMG/RAG. Pour l'instant, ces structures sont établies et décrites dans un protocole d'accord. M. Decoster pense qu'après la crise actuelle, il pourrait être nécessaire d'intégrer ces structures dans un accord de coopération.</p> <p>Pour ce qui est du Commissariat Corona, les membres du RMG soulignent l'évolution que ces commissariats ont connue au fil des ans. Initialement, ils se composaient surtout de personnes issues des milieux politiques, pour ensuite être toujours davantage épaulés par des profils dotés d'une expertise technique, de fond. Ce qui permet d'adapter à tout moment un commissariat à une crise donnée.</p>	
<p>3.2. Quarantine rules for children <12 years old in primary school (Discussion – Sciensano)</p>	<p>Outre les messages dans les médias, Sciensano a reçu des échos de certains parents d'élèves souhaitant un abandon/une réduction de la quarantaine pour les enfants dans le contexte scolaire. Il y a pas mal de pression de divers côtés pour revoir ces guidelines en faveur d'un assouplissement à l'égard des jeunes. Sciensano insiste sur le fait que les règles en vigueur ont pour but de protéger les intérêts de différents groupes de la société et que des assouplissements supplémentaires ne pourront être introduits que lorsque la situation épidémiologique deviendra plus favorable.</p> <p>Le RMG a rendu le 28 août un avis commun avec les cabinets de l'enseignement au sujet des réglementations concernant la quarantaine et le prélèvement de test dans les écoles à partir du premier septembre où il était en outre précisé qu'il fallait suivre l'évolution épidémiologique et les</p>	<p>Le RMG souligne que la situation épidémiologique actuelle et la réduction déjà mise en œuvre de diverses mesures ne permettent définitivement pas un assouplissement des mesures de quarantaine dans les écoles. Le RMG réitère sa position précédente concernant l'analyse et l'évaluation du risque de la situation d'urgence épidémiologique (loi sur la pandémie) pour laquelle les évolutions futures sont incertaines, notamment celles attribuables à la transmission dans les populations non vaccinées. Comme convenu récemment (fin août) après une consultation interdépartementale informée, les mesures pour les écoles seront évaluées en octobre</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>hospitalisations avant d'envisager des relaxations (évaluation prévue début octobre). Si on observe des signaux rassurants, alors les mesures pourront être revues et ce, bien sûr, de nouveau en concertation avec les représentants de l'éducation.</p> <p>L'objectif du RMG est bien évidemment de préserver le droit des enfants (cfr. : la quarantaine n'est pas dans leur intérêt direct), toutefois au vu des nombreux assouplissements récents et en parallèle de l'augmentation des hospitalisations dans certaines régions, il faut rester prudent et il n'est pas possible de 'rouvrir' tous les aspects de la société à l'heure actuelle.</p> <p>Sciensano rappelle que même si la suppression de la quarantaine n'impliquerait pas de grand risque pour les enfants eux-mêmes, il n'en va pas de même pour leur famille/entourage puisqu'ils peuvent toujours transmettre le virus à d'autres, d'autant plus dans le contexte de diminution croissante des mesures de précautions.</p> <p>L'ONE et la Flandre partagent cet avis, il est encore un peu tôt. Les nouvelles directives ont été publiées il y a seulement deux semaines. Cela n'aurait pas de sens d'apporter maintenant des modifications alors qu'on n'a pas de vue claire sur le nombre de cas, les effets des mesures ou encore des retours de voyages et de la rentrée scolaire.</p> <p>Le président RMG se demande si dans les semaines qui viennent, on ne pourrait pas donner une photo exacte de ce qui se passe concrètement depuis début septembre dans ces classes mises en quarantaine et du contact tracing qui y est lié (ex. : est-ce qu'il s'agit réellement d'un cluster comme identifier par les directives, combien de testés/positifs/négatifs non seulement parmi les élèves, mais également parmi leurs contacts indiqués). Cette analyse approfondie et la charge de morbidité correspondante (séparément pour les enfants de moins de 6 ans et de moins de 12 ans) serviraient de base pour les discussions des prochaines semaines. En outre, il convient de se demander si les règles actuelles sont correctement appliquées et si les classes ne sont pas inutilement mises en quarantaine (cf. la situation imprécise à Tielt-Winge) et également si la concertation avec</p>	<p>au plus tôt. Le RMG discutera également des indicateurs à utiliser dans ce contexte (par exemple, le pourcentage et taux de vaccination) et demandera l'avis du RAG à ce sujet. Les membres sont invités à envoyer leurs propositions/idées au secrétariat du RMG au plus tard lors de la prochaine réunion du RMG. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour du RMG du 16/09/2021.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>l'inspection sanitaire des communautés a bien lieu. D'autre part, le risque potentiel d'assouplissements dans les écoles doit si possible également être évalué.</p> <p>L'ONE indique que quand il s'agit d'un petit cluster (deux cas), on ne passe pas par l'inspecteur d'hygiène (comme convenu l'année dernière). Mais il y a une obligation d'échange avec les cellules de surveillance de l'AVIQ et la COCOM en cas de cluster plus conséquent. Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des cas dans les écoles (cfr. : il n'est plus demandé aux PSE d'encoder sur limesurvey). Ce problème est en train de se régler, on disposera de données plus précises que seulement d'ici une semaine ou deux. L'ONE craint que si l'AVIQ et la COCOM doivent appeler les PSE à chaque fois qu'il y a un cluster, cela créera des tensions car ces derniers sont déjà surchargés.</p> <p>Sciensano souligne qu'il ne faut pas seulement tenir compte de l'évolution dans les écoles mais également tenir compte de la propagation dans la société en général.</p> <p>Il avait aussi été convenu fin août qu'une concertation aurait lieu afin de déterminer les indicateurs, une date doit encore être fixée.</p> <p>L'ONE plaide pour une certaine stabilité et qu'on ne change pas la stratégie/les mesures toutes les semaines. Il faut laisser aux gens le temps d'intégrer les mesures, car si on change trop souvent cela devient difficile sur le terrain (ex. : vulgarisation pour le public). Cela n'empêche pas de discuter en amont des éventuelles nouvelles directives début octobre.</p> <p>Il est demandé au RAG de se positionner concernant les indicateurs au niveau des écoles/locale. C'est possible, mais il n'est pas dit que celui-ci sera favorable au principe.</p> <p>Les membres RMG sont invités à rendre au secrétariat RMG leurs propositions/idées concernant les indicateurs à utiliser pour ce jeudi</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	16/09/2021 (entre autres en tenant compte de l'évolution de la situation épidémio et de la campagne de vaccination). Le point sera remis à l'agenda du prochain RMG.	
4. Surveillance and detection		
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
9. Date next meeting / agenda (approval)		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16/09/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	Michael.callens@vlaanderen.be
Cormann	Karin	Deutschsprachige Gemeinschaft	karin.cormann@dgov.be
Cornelissen	Laura	Sciensano	Laura.Cornelissen@sciensano.be
De Ridder	Ri	Kabinet Vandenbroucke	Ri.DeRidder@vandenbroucke.fed.be
De Schutter	Iris	Agentschap Zorg en Gezondheid	iris.deschutter@vlaanderen.be
Decoster	Christiaan	FOD Volksgezondheid	christiaan.decoster@health.fgov.be
Detaille	Emilie	cabinet Christie Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Gijs	Geert	FOD Volksgezondheid	Geert.Gijs@health.fgov.be
Haulotte	Delphine	Cabinet Glatigny	Delphine.HAULOTTE@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Husden	Yolande	cabinet Christie Morreale	yolande.husden@gov.wallonie.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Lokietek	Sophie	Région wallone	Sophie.lokietek@aviq.be
Martens	Tina	Région Bruxelles-Capitale	tmartens2@gov.brussels
Pardon	Paul	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Verbeken	Bert (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	Bert.Verbeken@health.fgov.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaamse Overheid	dirk.wildemeersch@zorg-en-gezondheid.be
Yacoubi	Kenza	Région Bruxelles-Capitale	kyacoubi@gov.brussels